

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024**

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14
Date de convocation	1 <sup>er</sup> février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

**Présents :** CHABAUTY James, ROULAUD Jean-Jacques, COMTE Joël, RAINETEAU Jean, ALLEAU Patrick, CHAUMET Julien, LAFONT Sandrine, MONTHEIL Catherine, CAMUZET Stéphanie, FARQUE Christian, MOURGUES Olivier

**Excusées :** BARREAUX Bernadette, GIN Anne-Marie, SILVESTRE Alexandra, PINAUD Laurence

**Absents :**

**Pouvoirs :** BARREAUX Bernadette a donné pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques ; GIN Anne-Marie a donné pouvoir à ALLEAU Patrick ; SILVESTRE Alexandra a donné pouvoir à LAFONT Sandrine

**Secrétaire :** RAINETEAU Jean

**Délibération n°01 – 08.02.2024 : Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) /SCI SARTOMARQ / restaurant Le Taillefer**

Monsieur le maire et le conseil municipal souhaitent fortement le maintien d'un restaurant dans les locaux. Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal autorise que l'EPFNA vende le restaurant « Le Taillefer » à la SCI SARTOMARQ.

**Délibération n°02 – 08.02.2024 : Approbation des conditions de cession du bien « restaurant Le Taillefer » par Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)**

Conditions de la cession.

Monsieur le maire lève la séance à 20h30.